



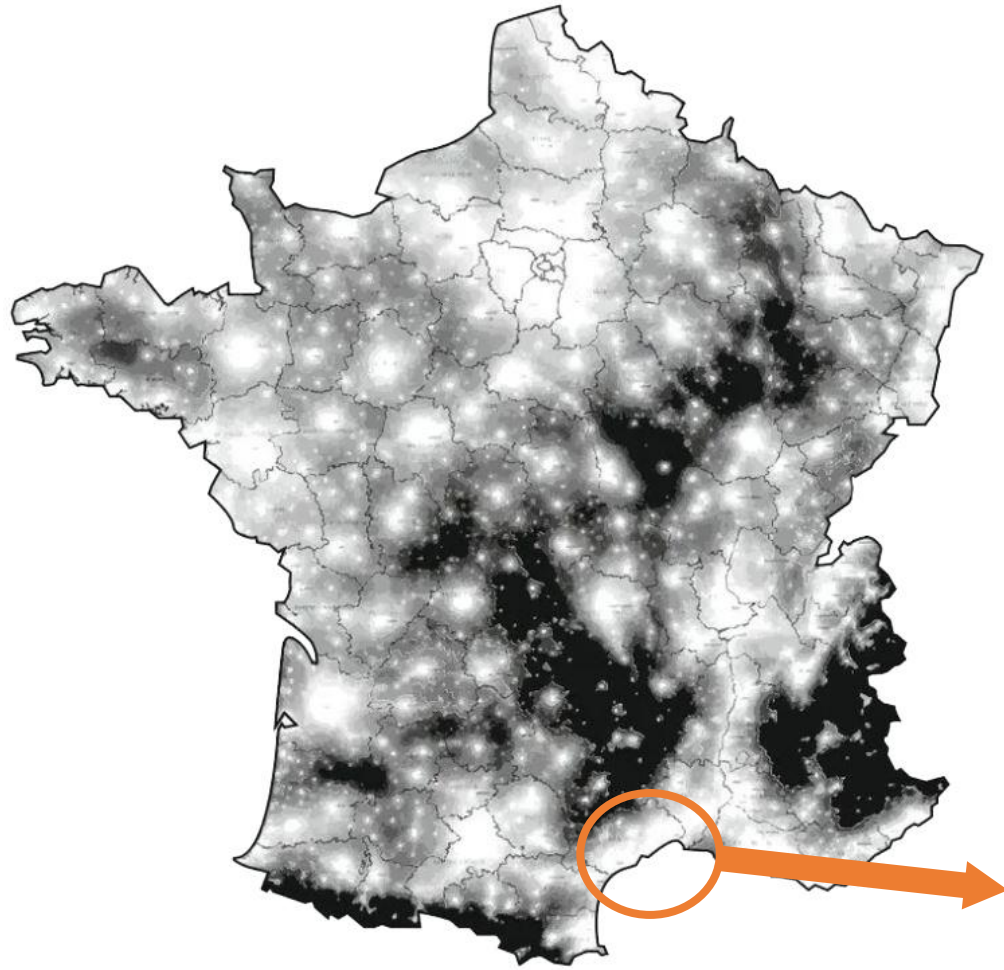
Extinction de nuit

et gestion de l'éclairage public

Espaces publics et voiries



L'éclairage public – *Quelques chiffres*



En France **10 millions**
de points lumineux

- Consommation annuelle : 7 TWh
- Plus de **45% des consommations d'électricité** des communes
- 40% de la facture d'électricité communale

Département de l'Hérault

- Totalité points lumineux : environ **150 GWh/an**
- **4 200 h/an** d'utilisation par point lumineux

Règlementation



2015 → Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) : Consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.



2016 → La qualité des paysages est liée à la prévention des nuisances lumineuses.

27 Décembre 2018 → arrêté en vigueur relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.



2021 → Loi Grenelle II (art 41, codifié par l'art L.583-1) Le code de l'environnement précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter la lumière artificielle lorsque :

- Elle présente des dangers ou trouble les personnes, la faune, la flore ou les écosystèmes
- Entraîne un gaspillage énergétique
- Empêche l'observation du ciel nocturne

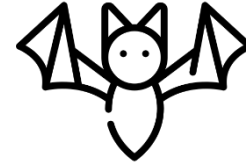
Une démarche inscrite dans un plan d'action global



L'extinction de nuit – *Pourquoi ?*



Economies d'énergie



Préserver la biodiversité



Réduction de la facture énergétique



Prévenir des risques sur la santé : sommeil



Diminution des émissions de carbone



Diminution de la pollution nocturne

Biodiversité

La lumière impacte le vivant.

La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une **alternance du jour et de la nuit.**

La lumière artificielle est conçue exclusivement pour les humains et leur vision.



28% des vertébrés

64% des invertébrés

vivent partiellement ou totalement la **nuit**



La lumière perturbe :

- **leurs cycles** de vie
- leurs **comportements**,
- leurs déplacements
- leur alimentation.



Les choix à faire en matière d'éclairage public doivent **intégrer les trames nocturnes** et **mieux partager la nuit** avec l'ensemble du vivant.

Impacts sur la biodiversité



Attraction des insectes autour des sources lumineuses

>> *Papillons de nuit (4 500 espèces)*
→ *meurent brûlés ou d'épuisement aux pieds des lampadaires*

- **Répulsion** de certaines espèces.
Exemple : les vers de terre



Désorientation des oiseaux migrateurs qui utilisent les astres pour s'orienter



Sur-prédation :
pour les insectes autour des lampadaires (proies plus visibles pour les prédateurs)

Biodiversité

- **Lumière artificielle** : barrière limitant les déplacements
 - > isolation de populations d'individus de même espèce
- = diminution des populations jusqu'à extinction locale
- La perturbation lumineuse **modifie le cycle de reproduction** de nombreuses espèces = diminution des populations
- **La pollution lumineuse impacte l'équilibre des écosystèmes**
 - > La biodiversité de la flore dépend des espèces pollinisatrices

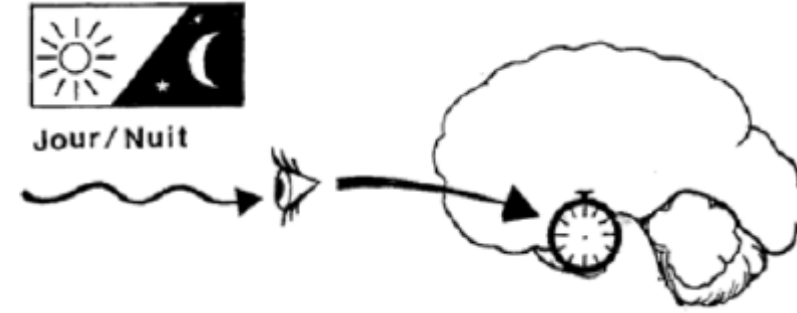


Prévenir des impacts sur la santé

A quoi sert la lumière?

= Synchronisation de nos rythmes biologiques

La mélatonine renseigne sur l'alternance jour/nuit.



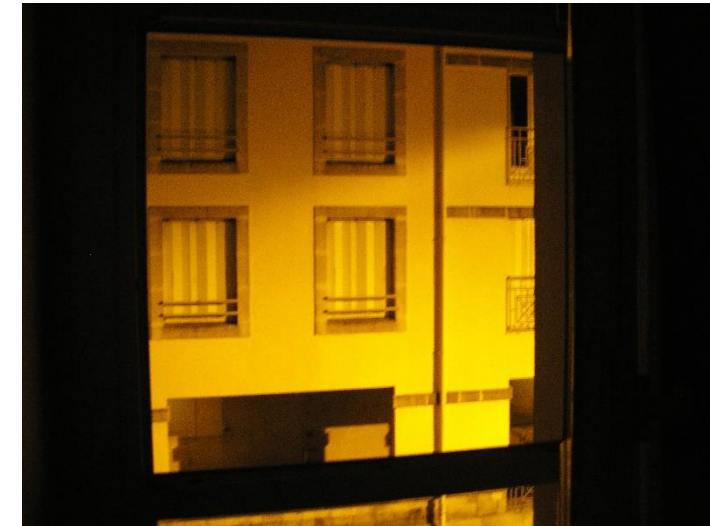
Cet habitant souffre d'insomnies

Le sommeil

La lumière intrusive pénètre les pièces affectées au repos.

La lumière intrusive diminue la production de mélatonine déclenchée dans l'obscurité.

24% des français déclarent être gênés par les sources lumineuses de l'éclairage public, lors de l'enquête de la 13^{ème} journée du sommeil de l'Institut National de la Santé et de la Vigilance (INSV)



Lutter contre l'insécurité

Un **sentiment d'insécurité** apparaît chez certaines personnes informées du projet d'extinction

- En pratique, **l'extinction n'augmente pas l'insécurité**, c'est même le contraire, comme le constatent les forces de gendarmerie et de police.
- L'observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP) constate que **80% des vols et agressions ont lieu entre 8 heures et 18 heures**.



La fausse bonne idée

Concernant les agressions: il faut savoir que la lumière profite autant à l'agresseur qu'à la victime

Etude Kantar TNS (société française d'enquêtes par sondage) sur une base de 505 personnes cambriolées permettant d'identifier les moments les plus propices aux cambriolages.

- Le matin, entre 6h et 11h : 11%
- Le midi, entre 11h et 14h : 17%
- **L'après-midi, entre 14h et 18h : 43%**
- En soirée, entre 18h et 23h : 16%
- La nuit, entre 23h et 6h : 5%

La phase d'expérimentation menée par la commune permet de trouver les bonnes solutions en matière d'extinction de l'éclairage public **en collaboration avec la population**.

Lutter contre l'insécurité

Faits nocturnes sur la commune de Mauguio-Carnon avant et après extinction

Enquête réalisée par le Capitaine Esseul – Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mauguio



MAUGUIO
CARNON

Octobre 2018 : Lancement de l'extinction sur la commune

Mise en place **accompagnée par la gendarmerie**

Enquête sur les différents types de délits **avant et après** la mise en place de l'extinction

Conclusion : *Au niveau de la sécurité publique, l'extinction de l'éclairage public, sur le créneau 1h30/5h30 n'a pas eu d'incidence significative sur la délinquance d'appropriation.*

Insécurité



Routière



Ralentissement naturel
Réduction accidentologie
Meilleure visibilité des autres véhicules



Pensez-vous qu'un lampadaire va intervenir ?! 😊



Délinquance

Rassemblements nocturnes
Nuisances sonores
Trafics
Cambriolages
Agressions



Impact de la pollution nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées **limitent l'observation du ciel**. Les astronomes en sont fortement impactés.

Plus largement, aujourd'hui **1 personne sur 2 en Europe ne distingue plus la Voie Lactée**.



Une pratique courante – Quelques exemples

Cazouls les Béziers 4 925 habitants

Environnement

Cazouls-les-Béziers éteint ses lampadaires la nuit pour faire des économies

Lundi 2 janvier 2017 à 17:17 - Par Gaëlle Schüller, France Bleu Hérault

Cazouls-les-Béziers, France



Depuis le 1er janvier, Cazouls-les-Béziers (Hérault) éteint ses lampadaires entre 1h et 5h du matin dans toutes les zones pavillonnaires qui couvrent les deux tiers du village. Seul le centre, dont les trottoirs ne sont pas tous sécurisés, continuera de briller du soir au matin.

Murviel les Montpellier 1 900 habitants



En accord avec notre programme concernant la transition énergétique, nous avons décidé de réduire l'éclairage public en fonctionnant en milieu de nuit.

L'extinction nocturne est une mesure de bon sens qui consiste à ne pas éclairer inutilement nos quartiers en cœur de nuit quand les besoins humains sont quasi nuls.

CHANGIONS NOTRE REGARD SUR LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE, ET NE LA LAISSONS PLUS ALLUMÉE COMME ON LAISSERAIT UN ROBINET OUVERT INUTILEMENT !



Après concertation auprès des acteurs de notre commune et de la population, l'éclairage public sera éteint de 1h à 6h du matin durant une phase d'expérimentation de 5 mois.

Mairie d'Aniane - www.ville-aniane.com

Aniane 3 004 habitants

Murles 294 habitants

Clapiers 5 478 habitants

Sérignan 7 146 habitants

SERIGNAN - Extension de la zone d'extinction de l'éclairage public à partir du 14 février

21 La ville de SERIGNAN Publié le 15 février 2019 à 16:58



Prades-le-Lez 5 049 habitants



Mauguio-Carnon 17 099 habitants

Vendres 2 766 habitants

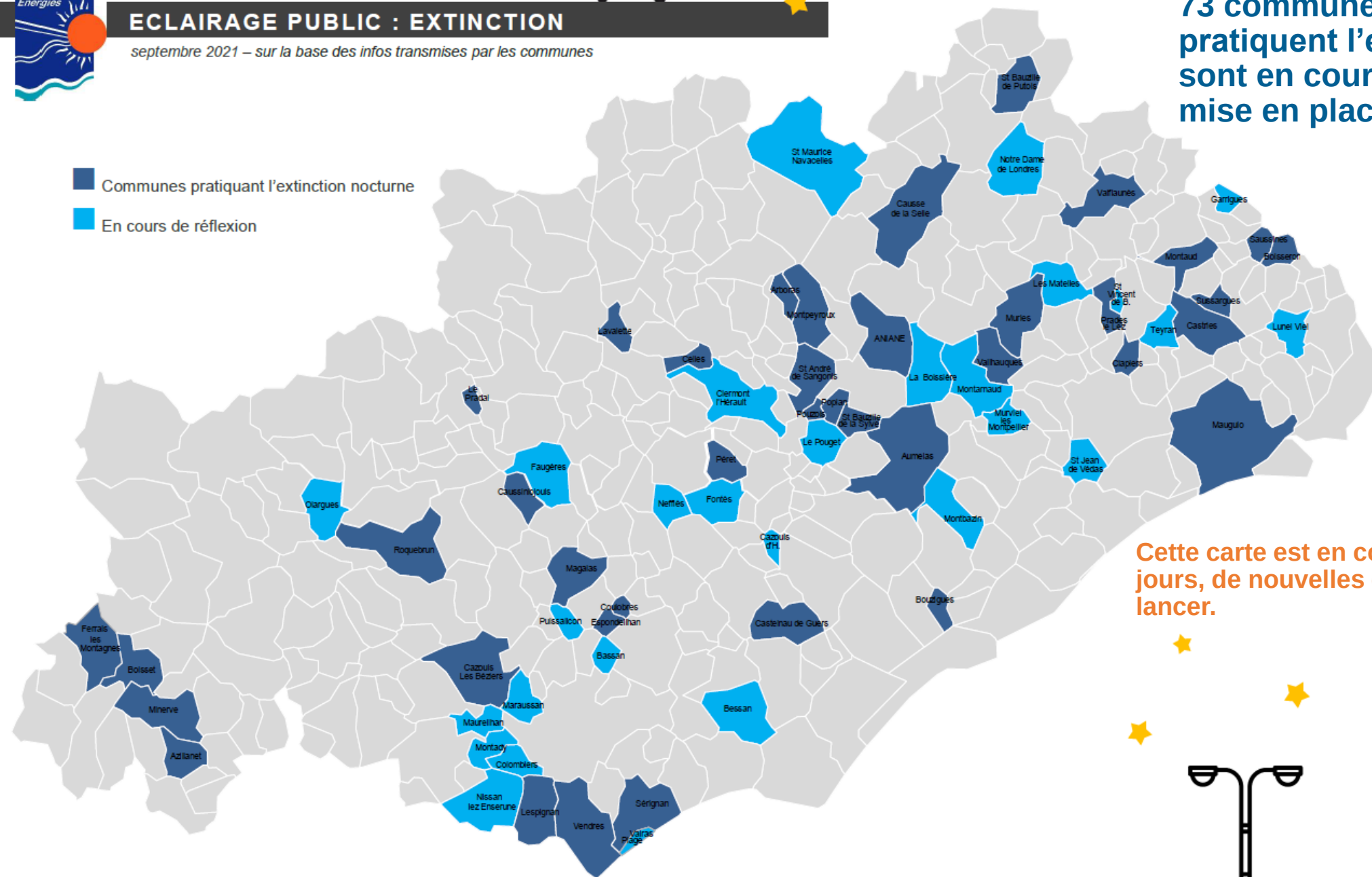




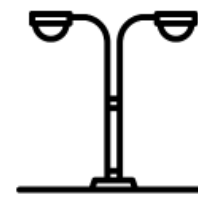
Sur le Département :

**73 communes référencées
pratiquent l'extinction de nuit ou
sont en cours de réflexion pour la
mise en place.**

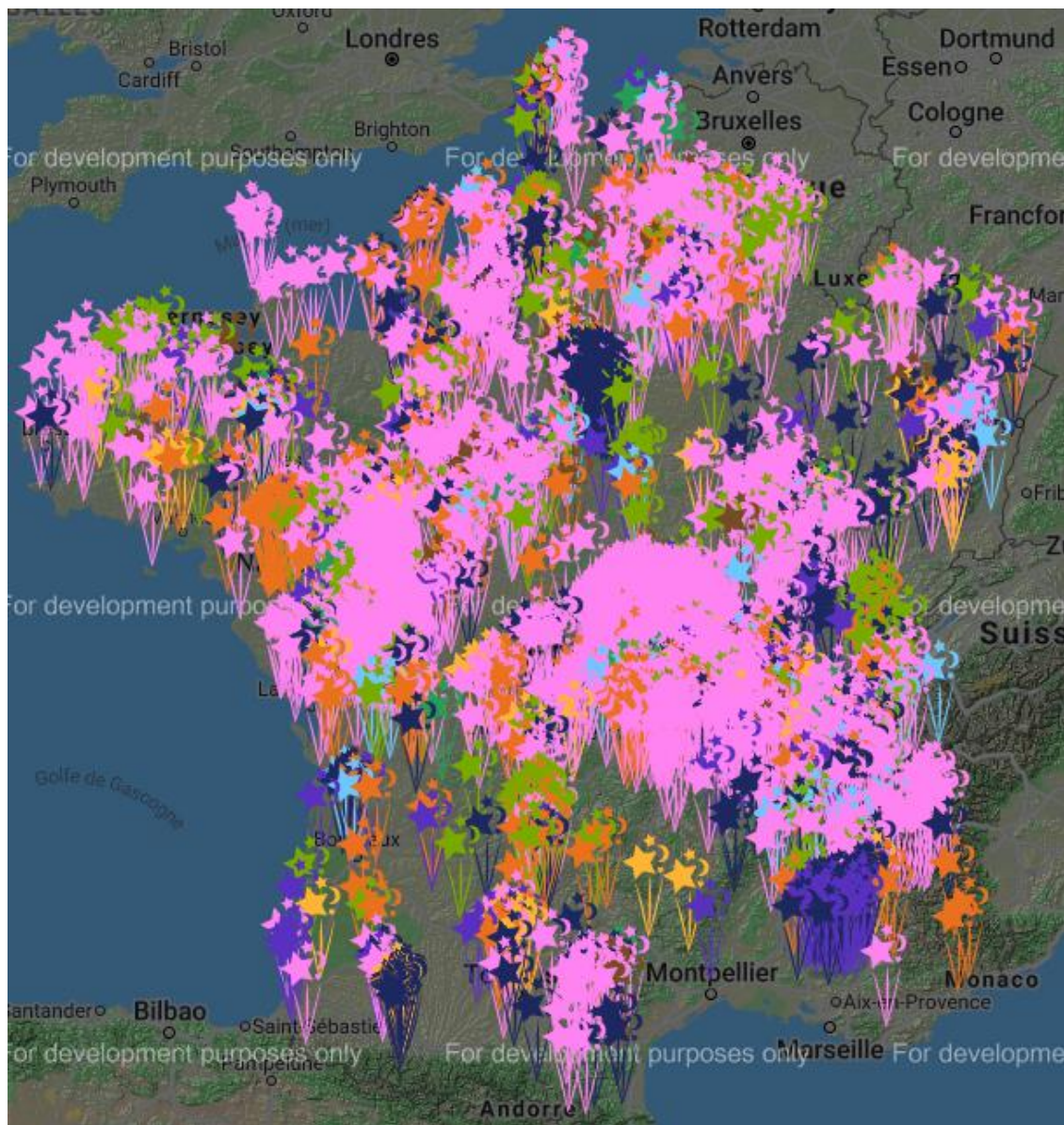
■ Communes pratiquant l'extinction nocturne
■ En cours de réflexion



Cette carte est en constante évolution. Tous les jours, de nouvelles communes décident de se lancer.



Une pratique courante - France



Au niveau national :

Environ 12 000 communes pratiquent l'extinction de nuit.

Source : [NuitFrance.fr](https://www.nuitfrance.fr)

Cette carte est régulièrement mise à jour suite aux informations collectées auprès des communes.

Retours d'expériences

Prades le Lez – Le Pradal



L'extinction de nuit – *Prades le Lez*



Les Chiffres

- Commune Urbaine
- 5 203 habitants (2015)
- Mise en place : Août 2015
- Extinction partielle
- 2 plages horaires :
00h00 – 5h00 en hiver
01h00 – 5h00 en été
- **20 armoires** équipées sur 27

Mise en œuvre

- Réunion d'information publique
- Phase expérimentation 6 mois
 - > en lien avec les usagers et la police municipale (cambriolages, accidents)
 - > sur une partie de la Ville (13 armoires équipées)
- Mise en place du dispositif sur une zone plus large (20 armoires équipées sur 27)

Résultats très satisfaisants

=

la Municipalité, en collaboration avec les usagers, va étendre l'extinction sur la totalité de la Commune

L'extinction de nuit – *Le Pradal*

Les Chiffres

- Commune Rurale
- 332 habitants
- Mise en place depuis 2019
- Extinction totale
- 23h00 – 6h00 en hiver
- 00h00 – 6h00 en été



- Economies sont utilisées pour financer la rénovation du parc éclairage public
- Satisfaction des usagers



CONCLUSION : Eteindre les éclairages une partie de la nuit c'est...



- ➔ **Essayer une expérience nouvelle et positive pour l'ensemble du vivant**
- ➔ **Dégager des économies pour les réinvestir dans d'autres domaines**
- ➔ **Préserver la Faune et la Flore environnante**
- ➔ **Se comporter en citoyen responsable à l'échelle locale et raisonner à l'échelle de la Planète**





Merci de votre attention...